

Petite Revue du Tiers-Ordre

ET DES

INTÉRÊTS DU CŒUR DE JÉSUS.

VOL. II. MONTRÉAL, NOVEMBRE 1885. No. 10.

MARIE NOTRE SALUT.

Dona eis requiem.

La Sainte Vierge est au Purgatoire la Reine compatissante des âmes qu'elle assiste et console. Et comme les âmes en ce lieu de tourments ont encore plus besoin de secours, puisqu'elles s'y trouvent dans les souffrances et qu'elles ne peuvent se soulager elles-même, cette Mère de miséricorde s'applique avec d'autant plus de zèle à leur venir en aide. Or, selon saint Bernardin de Sienne, dans cette prison où gémissent des âmes épouses de Jésus-Christ, Marie a comme un haut domaine et une pleine puissance, soit pour les soulager, soit même pour les délivrer entièrement de leurs peines. Le même saint ajoute qu'Elle visite ces bonnes âmes, pourvoit à leurs besoins, adoucit leurs tourments ou les aide à les supporter, comme fait une mère envers ses enfants. Elle les soulage toutes, néanmoins Elle obtient toujours plus d'indulgences et d'allègements pour celles qui lui ont été plus dévouées, et pour celles pour lesquelles on la prie plus spécialement.

La Reine du ciel a fait la révélation suivante à sainte Brigitte : je suis la Mère de toutes les âmes qui sont en purgatoire ; car toutes les peines qu'elles doivent endurer pour les fautes commises pendant leur vie, sont à toute heure, par mes prières, mitigées d'une manière ou d'autre.

Le jour de son Assomption, Gerson assure que le purgatoire demeura vide. Depuis ce moment-là, affirme saint Bernardin de Sienne, la Sainte Vierge est en possession du privilège de délivrer ses pieux serviteurs. Saint Pierre Damien rapporte qu'une femme, nommée Marozie, apparut après sa mort à une de ses amies, et lui dit que le jour de l'Assomption, elle avait été délivrée du purgatoire avec d'autres âmes, dont le nombre dépassait celui des